

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 15 décembre 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016**

**2016 DJS 317** Subvention (5 000 euros) à l'association LA PASSERELLE I.D.E PARIS (10<sup>e</sup>).

**M<sup>me</sup> Pauline VÉRON, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention à l'association LA PASSERELLE I.D.E PARIS ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement, en date du 28 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'association LA PASSERELLE I.D.E PARIS (187577 / 2016\_08915) domiciliée 8, cité Héron - 3<sup>e</sup> étage - Appartement 7 (10<sup>e</sup>), pour son action « Programme Franco-Canadien Récipro'Cités ».

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 « Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**